

L'ennemi recommence l'attaque, nos troupes tiennent bon.

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 49-51
Après minuit : GUT. 59-39

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS
1 An 15 fr.
6 Mois 9 fr.
3 Mois 4 fr. 50
1 MOIS 1 fr. 50

LA VICTOIRE de la Bistouille

A M. HENDLÉ,
Préfet du Calvados.

Tant pis si je manque ce matin à l'union sacrée, mais j'éprouve un besoin trop impérieux de vous dire publiquement, monsieur le préfet, que vous venez de commettre une trahison véritable.

Non, le mot n'est pas trop fort, surtout en temps de guerre. Oh ! sans doute, vous n'avez livré aux Boches aucun secret de la défense nationale ; mais vous venez de rendre à l'alcoolisme un morceau de la France, et c'est présentement la meilleure façon qui reste chez nous de travailler pour le roi de Prusse.

Ne protestez pas que j'exagère. Vous sentez parfaitement toute la portée criminelle de la circulaire papalarde que vous avez adressée aux maires du Calvados et dont l'Œuvre nous a donné hier un extrait. Vous prenez sur vous d'autoriser dans votre département la consommation des boissons alcooliques dès l'aurore les jours de foires et de marchés ; et, tous les autres jours, « avant onze heures du matin », c'est-à-dire, pour parler franc, du matin au soir et du soir au matin, vous « tolérez » l'aromatisation légère des boissons... L'hypocrite euphémisme ! La « légère aromatisation », c'est le mélange de café et d'alcool, — le café servant de prétexte à l'alcool — ; c'est l'infâme *bistouille*, dont on a tant de fois décrit les ravages.

Vous me direz — vous savez bien le dire officiellement dans votre circulaire ! — que l'habitude de cette bistouille est « prise de longue date dans le département », et qu'il est difficile de rompre avec une si vieille et si respectable coutume. Y a-t-il donc prescription en pareille matière, et consentiriez-vous à laisser l'Alsace-Lorraine aux Prussiens, sous couleur qu'ils ont pris, eux aussi, depuis quarante-cinq ans, l'habitude de s'y croire chez eux ?

Vous savez fort bien — ne l'a-t-on pas assez répété ? — que, si les autorités responsables ne profitent pas de la guerre pour enrayer les progrès de l'alcoolisme, il n'y a pas de victoire qui tienne : c'en est fait de notre pays. Vous me direz aussi peut-être que vous êtes un simple préfet, un pauvre préfet, c'est-à-dire le premier agent électoral des élus du département et que vous êtes, tout comme eux, aux ordres de l'omnipotent Bistrot, qui se vante de faire marcher le gouvernement, le parlement et la presse. L'omnipotent Bistrot ne se gêne plus pour nous l'envoyer dire : et lui-même se charge de nous expliquer cyniquement dans les journaux à sa dévotion ou à ses gages qu'aujourd'hui « le délit de boissons, c'est toute la République ». Oui, vous avez lu cette phrase colossale, insolente réplique à la campagne de l'Œuvre, que commentent à l'envi la *Revue Vinicole*, l'*Action Vinicole*, le *Courrier Vinicole*, et toutes les gazettes du même cru. Vous vous êtes dit : « — Rien n'est plus exact ; démocratie et bistrotisme sont termes synonymes. » Et, lâchement, vous avez lancé votre circulaire subreptice sur la « légère » *bistouille*...

Eh bien ! non, monsieur le préfet, vous vous trompez : c'est faire une double injure au peuple et à ses représentants que de les croire infodés à l'Assommoir. Quelques instants après avoir lu votre message aux maires, j'ai mis la main

sur cette autre lettre que m'écrivait il y a quelques jours un député de mes amis :

Je vous envoie par le même courrier qu'à l'Officiel une question écrite qui touche à une tare vigoureusement dénoncée par vous. Si vous croyez devoir nous aider à montrer que l'alcoolisme sévit sur le front où sa tolérance devient crime, nous vous en serons reconnaissants...

Cette lettre est signée du lieutenant-colonel Driant, député de Nancy, celui-là même qui vient de « disparaître » à la bataille de Verdun. Si nous avons demain la douleur de pleurer sa mort, les lignes ci-dessus seront peut-être les dernières qu'il ait écrites.

Je tiens à votre disposition ce bel autographe, monsieur le préfet ; méditez-le bien, pour votre honte.

Gustave Téry

Autour de la bataille

Impressions d'une Réfugiée

Cette jeune femme est restée à Verdun jusqu'au dernier jour, ne voulant pas abandonner sa maison, ne voulant surtout pas abandonner son mari affecté au ravitaillement de nos premières lignes.

— A force de vivre au rythme du canon, me dit-elle, on ne s'en effraie plus. Depuis deux jours seulement, parce que des maisons s'étaient écroulées et que les vitres de la mienne tremblaient, je descendais à la cave quand le vacarme devenait plus infernal, mais pour remonter à la moindre accalmie, prise d'une irrésistible curiosité... C'est ainsi que j'ai vu — oh ! quel spectacle affreux ! — tous les pauvres gens, qui s'étaient réfugiés dans les casernes de la citadelle s'enfuir un matin vers la campagne comme des bêtes pourchassées, hurlant d'effroi... Il y avait des femmes, des vieillards, des enfants, des bêtes... car ceux qui aiment leurs bêtes les avaient emportés là... Les obus éclataient à dix mètres d'eux ; ils couraient, affolés, aveuglés par la neige en tourmente, perdant le sens de la direction, les mains aux oreilles... Il y en eut de tués, d'autres blessés par les éclats d'obus... Ils allaient vers la campagne... Mais la campagne ne leur offrait guère un refuge plus sûr, arrosée qu'elle est sans cesse de bombes-lorpillées...

— Pourquoi quittaient-ils les casernes ?

— Il le fallait, par ordre supérieur... Depuis deux jours, tant de gens étaient enfermés là, dans quelles conditions d'hygiène ?... Une odeur épouvantable s'était répandue, on craignait le typhus... Dehors, ils couraient au moins une chance de se sauver... Là, c'était la mort certaine et plus atroce. Mais ceux qui ne comprenaient pas protestèrent, pleuraient, criaient qu'on les envoyait à la boucherie...

« Bref, un officier m'emmena jusqu'à Nixeville ; de là, je pris un train à six heures qui arriva à Bar-le-Duc le lendemain à neuf heures ! Mais là, quel écoeurement ! Les wagons, comme bien vous le pensez, étaient archi-bondés de soldats blessés et de femmes exténuées avec des enfants sur les bras... Tout ce monde était debout. Soudain, je m'aperçus que dans le train il y a des wagons-lits fermés à clef et non occupés. Je descendis et je dis à l'employé : « Voici des soldats blessés, à bout de forces ; ouvrez-leur les compartiments. » — « C'est vingt-cinq francs », me répondit-il. Je m'informe : « Comment ! à une heure pareille, la compagnie ose demander vingt-cinq francs à des soldats blessés ! à des malheureux qui s'enfuient avec juste ce qu'ils ont sur le dos ! Vous allez laisser les plus faibles faire debout tout le parcours, quand il y a des compartiments vides ! » — « Payez et vous y entrez, je ne connais pas autre chose », déclare l'homme. Et le voilà parti.

« On se rue sur le compartiment, on finit par l'ouvrir ; les plus malades s'y installent ; mais, furibond, l'employé revient, veut les déloger. Le train s'ébranle, il crie rageusement : « Je vous rattraperai à la prochaine station ! » — « Eh bien ! essayez ! » ripostent dix voix.

La Bataille de Verdun

L'exécution d'un plan

Je voulais, ce matin, puisqu'un moment d'accalmie dans la bataille de Verdun m'en laisse le loisir, rechercher, en étudiant la genèse de cette bataille, comment s'est développé le plan allemand.

Plus je l'examine, d'ailleurs, plus il me semble invariable. Le voici dans toute sa simplicité : l'adversaire principal se trouve sur le front occidental ; ce front constitue donc le théâtre principal des opérations. C'est là que, conformément à la doctrine napoléonienne qu'il a faite sienne, l'état-major allemand a cherché, cherche et cherchera la décision.

Cette décision, il l'espéra d'abord rapide ; ses fautes nombreuses la laissèrent échapper sur la Marne et sur l'Yser. Il recula, pour gagner du temps et de l'espace ; autre principe napoléonien, avec adaptation de Clausewitz et de Moltke. Ce recul lui permit d'ébaucher une ligne de défense contre laquelle, ahuris par notre victoire, nous vinmes, à bout de souffle, nous briser à notre tour.

Faute de canons et de munitions, nous dûmes laisser cette ligne de défense, précaire au début, devenir formidable.

Mais, pendant ce temps, les Autrichiens, auxquels incombait, ainsi qu'à de faibles contingents prussiens, le soin de défendre le front oriental, théâtre secondaire, se faisaient battre à plate couture.

Les Slaves montaient sur la falte des Carpathes, et, malgré Hindenburg, la Posnanie était en danger. Serbes et Italiens immobilisaient d'autre part, de grandes forces austro-hongroises.

Inviolable sur le front occidental, l'état-major allemand remit à plus tard l'exécution finale de son plan, et résolut de se débarrasser d'un danger qu'il n'avait point suffisamment prévu.

Cette fois encore, il ne réussit qu'à demi. Ce fut le sort constant, dans cette guerre, des entreprises de notre adversaire de se voir limitées à un succès incomplet.

Le but proposé, l'encerclement ou la destruction de l'armée russe, ne fut pas atteint. Celle-ci fut seulement refoulée

hors de sa ligne de fortifications, lesquelles ne lui servaient d'ailleurs à rien.

Ce résultat obtenu, les Allemands se gardèrent bien de commettre la même faute que Napoléon ; ils ne s'enfoncèrent pas dans la steppe, ils ne poussèrent pas vers Moscou.

Sur le Niemen, le Bug et la Vistule, ils édifièrent une autre carapace qu'ils considérèrent comme infranchissable — l'avenir nous apprendra s'ils ne se sont point trompés.

Ceci fait, ils songèrent à se retourner contre l'adversaire principal.

Toutefois, auparavant, il fallait débarasser les Autrichiens de la ventouse serbo-monténégrine, les Turcs de la pigre du Dardanelles ; il fallait élargir le blocus, racler ce qu'on pourrait dans les Balkans.

On eut l'adresse de l'obtenir à peu de frais, en s'adjoignant le Bulgare, et en intimidant le Grec et le Roumain.

Le triomphe militaire, bénéficiant de nos incertitudes, fut facile. En même temps, la politique aida. En répandant le bruit de rêves gigantesques, même parmi les siens, afin de donner plus de consistance à ces bruits, on réussit à immobiliser des forces alliées considérables en Egypte aussi bien qu'à Salonique.

C'est alors qu'on revint au plan primitif.

Peut-être l'action a-t-elle été déclanchée prématurément, de crainte que, prévenus, les Alliés ne déjouassent la manœuvre.

Mais nos adversaires s'entendent à merveille à appliquer nos propres règlements :

« En prenant l'initiative des opérations, on fait naître les événements au lieu de les subir. »

(Instruction sur la conduite des grandes unités, 556.)

Je crois avoir démontré, dans ce qui précède, l'unité de la stratégie allemande, l'idée fixe, invariable, le leitmotiv auquel on revient sans cesse.

Ce n'est pas, d'ailleurs, une raison pour que je l'admire sans réserve. A la manœuvre une et brutale, d'autres, plus souples, peuvent être opposées. La force d'inertie passive — mais inébranlable — suffit même parfois.

Je ne sais lequel de ces modes nos stratèges ont choisis.

Général Verraux

Nouvelles attaques allemandes



Les Communiqués

15 heures

En Artois, à l'est du chemin de Neuville à la Folie, nous avons fait sauter une mine sous un ancien entonnoir qu'occupait l'ennemi.

Nous nous sommes emparés du nouvel entonnoir.

Dans la région de Verdun, l'ennemi a bombardé violemment le « Mort-Homme » et la côte de l'Oie (entre Malancourt et Forges), ainsi que les principaux passages de la Meuse.

Peu d'activité d'artillerie à l'est de la Meuse.

En Woëvre, après une intense préparation d'artillerie, l'ennemi a dirigé en fin de journée une vive attaque sur nos positions de Fresnes.

Il a été rejeté aussitôt par notre contre-attaque des quelques éléments où il avait pu pénétrer.

En Belgique, tirs de destruction de notre artillerie sur les organisations allemandes à l'est de Stenstraete.

Entre Somme et Oise, un ouvrage ennemi a été détruit par nos batteries dans la région de Beuvraignes.

En Champagne, un avion allemand, canonné par nos batteries à proximité de Suijpes, est tombé en flammes dans les lignes ennemies.

En Argonne, nous avons exécuté des concentrations de feux au nord de La Harazée et sur les bois de Cheppy.

Dans la région au nord de Verdun et en Woëvre l'activité de l'artillerie ennemie, un peu ralentie les jours précédents, s'est considérablement accrue au cours de la journée sur tout l'ensemble du front et principalement sur le « Mort-Homme », la côte du Poivre et la région de Douaumont. Sur ce dernier point, le bombardement a été suivi de plusieurs attaques d'infanterie d'une extrême violence. Cette série d'attaques a été refoulée par nos troupes dont les feux ont décimé les rangs ennemis. Nos batteries ont riposté partout énergiquement au bombardement et canonné les voies de communications de l'adversaire.

Au nord-est de Saint-Mihiel, nos pièces à longue portée ont bombardé la gare de

Vigneulles ; au dire de nos observateurs, deux incendies se sont déclarés, plusieurs trains ont été atteints et une locomotive a fait explosion.

En Haute-Alsace, grande activité des deux artilleries dans le secteur de Seppois.

LE BLOCUS ILLUSOIRE

Chaque fois que nous parvient quelque désagréable nouvelle de la guerre, nous nous consolons en pensant que le blocus tient notre ennemi à la gorge — et qu'il le tient bien.

Détrompons-nous. Il y a des fissures dans ce blocus, et les Allemands ne négligent pas de les utiliser. C'est ce que nous prouvait, hier, *Paris-Midi* en publiant le fac-similé d'une annonce extraite de la *Frankfurter Zeitung* du 22 février dernier. Cette annonce, qui ne manquera pas de chagriner ceux qui croient à l'efficacité de la « ceinture de famine », fait connaître que, le 1^{er} mars, le 13 mars et ensuite, tous les quinze jours, des expéditions venant de Francfort, de Mayence, de Mannheim et d'ailleurs, partiront pour la Corogne, Vigo, Lisbonne, etc., jusqu'à Buenos-Aires, par les paquebots de la *Königlicher Holländischer Lloyd*, qui feront même escale à Douvres et à Boulogne !

Ajoutons, pour être juste, que cette compagnie maritime ne fait pas seulement de la publicité en Allemagne. Elle en fait également en France, où elle porte le nom plus harmonieux de *Lloyd Royal Hollandais*. Le *Temps* du 28 février publie d'elle une annonce absolument identique. La seule modification consiste dans l'énumération des escales (Douvres et Boulogne sont supprimés dans le cliché allemand) et dans l'indication des agents généraux. La réclame de la *Frankfurter Zeitung* mentionne les noms des représentants boches. Celle du *Temps* ne porte qu'une adresse : M. Desbois, 5, rue Edouard-VII, à Paris...

Les Conseils économiques régionaux

Bien avant que le gouvernement songeât à créer les conseils d'action économique, M. Jean Hennessy avait saisi, le 22 juillet 1915, la Chambre d'une proposition de loi demandant au gouvernement d'instituer des comités économiques par région militaire. C'est chose faite aujourd'hui. Mais ce n'est pas assez. Il faut songer aux lendemains de la guerre, à l'heure où la nation devra panser ses blessures économiques et revivre d'un nouvel effort plus grand encore.

C'est en s'inspirant de cette idée générale que M. Jean Hennessy vient de déposer une nouvelle proposition de loi qui organise complètement le régionalisme économique.

Il faut dès maintenant, dit-il dans son exposé des motifs, en vue de cette époque, envisager la création de conseils inieux adaptés à la formation territoriale des régions économiques, dont l'existence s'est déjà révélée autour des capitales régionales, centre d'attraction et d'expansion, et aux conceptions de représentation démocratique et républicaine qui sont les nôtres.

Pourquoi attendre ? demande M. Hennessy.

Le mot de régionalisme est enfin entré triomphalement dans la langue ; celui de région a forcé son passage jusque dans les bureaux des fonctionnaires de l'Etat, voire de ceux des départements et brille d'un jeune éclat dans les circulaires ministérielles.

Dès lors, puisque la vie économique régionale s'est ainsi affirmée, pourquoi attendre ? Pourquoi ne pas donner à des intérêts qui se cherchent la possibilité de se rencontrer, de ne pas instituer immédiatement des assemblées répondant à leur extension territoriale, où leurs représentants pourraient se concerter entre eux ?

Il s'agit donc de faire que les intérêts soient défendus par ceux-là mêmes qui produisent. Et pour cela, il faut que des assemblées régulièrement constituées par région puissent étudier et délibérer librement.

Les pouvoirs des conseils économiques régionaux seront, dans l'étendue de leur circonscription, sensiblement égaux à ceux des chambres de commerce ; études de toutes les questions économiques intéressant la région, droit de donner leur avis sur celles d'un intérêt plus général, droit de fonder sous certaines réserves des établissements d'enseignement professionnel et de créer des services publics, de les administrer, de percevoir les droits et péages autorisés par la loi.

Enfin, ils auront la possibilité de corres-

pondre entre eux et de se concerter pour créer des œuvres communes.

Ils seront, on le voit, des organismes loquaces, formés, assez puissants pour développer l'activité régionale et, partant, contribuer à l'enrichissement de la nation tout entière, lui permettant de réparer son passé et de préparer son avenir.

La proposition de M. Hennessy prévoit dix-huit conseils économiques régionaux dont le nombre de membres sera calculé d'après le nombre des habitants, à savoir d'un représentant par 30.000 habitants. Chaque conseil devra compter au moins 60 membres.

Il y aura quatre catégories : agricole, commerciale, industrielle, professions libérales.

Seront électeurs tous ceux figurant sur les listes dressées pour les élections municipales, qui exercent une profession ou sont propriétaires d'exploitations agricoles, et, en outre, toutes les femmes résidant dans la commune qui ont patenté, dirigé ou possèdent une exploitation agricole.

Ne peuvent être élus comme membres des conseils économiques régionaux :

1° Les citoyens qui sont pourvus d'un conseil judiciaire ;

2° Les citoyens à l'égard desquels a été rendu un jugement de liquidation judiciaire ;

3° Les citoyens n'ayant pas satisfait à la loi de recrutement.

Le conseil économique et régional peut constituer dans son sein des commissions et des sous-commissions, et appeler à y siéger, à titre consultatif, les représentants des chambres de commerce, des arts et manufactures, des associations et syndicats et de tous groupements professionnels ayant leur siège dans l'étendue de la circonscription.

Le "Balkanzug" ?

Berlin et Vienne ayant parlé de remettre le prince de Wied sur le trône d'Albanie, la Bulgarie leur a fait savoir, sans autre forme de procès, que ce serait un *casus belli*.

Diabole ! Voilà des amis d'hier dont l'amitié ne semble pas d'une solidité à toute épreuve ! La Bulgarie prétend aller de la mer Noire à l'Adriatique. Que devient alors le fameux *Balkanzug* (train des Balkans) qui devait jeter entre Berlin et l'Orient un pont de fer impossible à rompre ? Avec le gracieux caractère et l'avidité sans bornes qu'on voit aux Bulgares, ce pont ne paraît miné par une forte charge de poudre !

Ce *Balkanzug*, tant que Salonique restera aux Alliés, porte pourtant toutes les espérances de l'Allemagne économique ! C'est lui qui doit amener à Berlin, avec les céréales de Bulgarie, le coton et la laine, le tabac et les cuirs de Turquie (sans compter les mirages plus lointains de Bagdad...). Du moins les journalistes allemands, qui ont fait partie du pompeux convoi inaugural, le 15 janvier dernier, avaient promis toutes ces choses. Rien ne dit qu'elles ne viendront pas. En attendant, le train qui circule avec régularité deux fois par semaine (52 heures, 178 marks 90 pfennigs en seconde classe !) emporte surtout du matériel de guerre de Berlin vers Constantinople et ramène fort peu de nourriture substantielle.

Pauvre *Balkanzug* ! Ce n'est pas un train de plaisir ! On n'y monte que bourré de saufs-conduits militaires et policiers. On sont les lojles traditions de l'*Orient-Express* d'avant la guerre, que le prince Ferdinand — grand ami de la France, en ce temps-là ! — venait attendre à la lisière de ses Etats, pour se distraire de ses Bulgares, le malheureux ? Il montait dans le wagon-salon, causait avec les Parisiens, et surtout avec les Parisiennes, dont l'une ou l'autre, parfois, descendait à une petite gare voisine de Sofia. L'express s'arrêtait une seconde pour la débarquer avec ses malles et ses cartons à chapeaux. Un équipage l'emmenait vers le château du prince, là-haut, dans la montagne boisée.

On voyait aussi de belles dames de Constantinople revenant d'une fugue à Paris. Elles ne se revoilàient qu'en arrivant à la frontière de Turquie. Je me rappelle avoir voyagé avec la ravissante femme d'un révolutionnaire Jeune-Turc, qui me confia qu'elle avait porté dans ses pantalons la Constitution ottomane, quand Abdul-Hamid régnait encore, et quand seuls les larges pantalons bouffants d'une femme turque constituaient une cachette inviolable, même à la police du padischah !

Je ne lui conseilerais pas de recommencer ce truc avec les policiers du kaiser, qui mettent inexorablement les messieurs et les dames nus comme vers, au départ et à l'arrivée.

Non. Décidément ! Ils ont refait le *Balkanzug*. Mais entre ça et notre vieux *Orient-Express*, si pimpant et si gai, le Boche a passé... Ce qu'on doit se raser, dans leur seconde classe à 178 marks 90 pfennigs ! C'est notre revanche. Espérons que nous en aurons d'autres !

Maurice de Waleffe

L'ŒUVRE
DIT
CE QUE
PENSE

HAUT
LE MONDE
BAS

Propos d'un grincheux

"Méfiez-vous!"

Un officier anglais descend dans un hôtel parisien, rue Edouard-VII. Il veut demander son petit déjeuner. Et, au moment où, le téléphone décroché, il va parler, il entend cette phrase : « Avez-vous eu la belle victoire qu'ont remportée nos amis ? »

Il s'agit d'une « victoire » allemande. Et c'est le garçon Metz, du quatrième étage, qui en téléphone joyeusement la nouvelle au garçon Popovitch. Le garçon Metz est Allemand. Ou plus exactement, il est né à Aix-la-Chapelle d'un père luxembourgeois et d'une mère allemande. Depuis 1913, il a servi à l'hôtel Saint-James, puis chez le baron Pawel Remmingen, à Biarritz, lequel est Allemand, mais muni d'un permis de séjour. Metz et Pawel Remmingen — on ne pardonnera de confondre maître et valet — sont parfaitement respectés par la police française. Ils vont, viennent et téléphonent à leur gré. Il faut le hasard d'un coup de téléphone, il faut la méfiance d'un Anglais pour que nous daignons nous apercevoir que peut-être le garçon Metz n'est pas absolument francophile.

Il vient d'être condamné à deux ans de prison et mille francs d'amende, ce qui est beaucoup trop pour une phrase téléphonique et n'est pas du tout suffisant pour quinze mois d'observation ennemie. On ne nous dit pas le moins du monde que le baron Pawel Remmingen est inquiété par nos agents. N'en finirons-nous donc point avec cette étrange indulgence ? « Méfiez-vous ! » disent les affiches. De qui faut-il nous méfier ? Des espions, ou de ceux qui les tolèrent ?

Albert Savarus

MORT DE MOUNET-SULLY

Notre théâtre national vient de perdre le plus grand tragédien qu'il ait eu depuis Talma. Mounet-Sully a succombé mercredi soir, à 11 heures, aux suites d'une congestion qui l'avait frappé il y a quelques semaines. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Jean Sully-Mounet, qui prit au théâtre le nom de Mounet-Sully, était né à Bergerac. Après avoir végété pendant plusieurs années chez Ballande, puis à l'Odéon, il entra au Théâtre Français, ayant déjà dépassé la trentaine. Ses débuts dans la Maison de Molière furent sensationnels. Il joua le rôle d'Oreste dans *Andromaque* avec, comme partenaires, Mlle Rousseil, Hermione superbe, qui aurait acquis la célébrité si elle était restée à la Comédie-Française, et Mme Favart, une touchante *Andromaque*.

Mounet-Sully fut magnifique et ses « fureurs » firent passer un frisson dans la salle. Mais, certains critiques lui reprochèrent son exagération, défaut dont il devait se corriger dans la suite.

En tout cas, à dater de cette représentation, Mounet-Sully fut classé parmi les grands acteurs et sa réputation ne fit que s'accroître.

Lorsqu'il joua peu après le rôle d'Hernani avec Sarah Bernhardt, il obtint un véritable triomphe que put seul effacer celui qui l'accueillit plus tard dans le rôle d'Œdipe. Qui n'a pas vu Mounet-Sully personnifier le fils de Laïus sur l'incomparable scène qu'est le théâtre antique d'Orange, ne saurait se douter de l'émotion qu'un grand artiste peut communiquer à dix mille spectateurs. Il y a trois ans encore, devant le Mur sacré, Mounet-Sully, âgé de soixante-deux ans, joua le rôle de Polyeucte avec une telle perfection que l'assistance, en majeure partie composée de gens du peuple, lui fit une ovation frénétique. Seuls les tragédiens de génie peuvent arriver à prendre semblable ascendant sur les foules.

Ajoutons, en terminant, que Mounet-Sully fut un artiste d'une probité parfaite, profondément attaché à l'illustre Maison dont il était le doyen et le plus fidèle gardien de ses traditions.

M. S.

Un beau geste

Trois lignes, trois petites lignes, mais plus éloquentes dans leur concision qu'un grand discours académique :

« Les ministres ont décidé de consacrer le quart de leurs appointements à l'achat de bons de la Défense Nationale. Les Chambres vont probablement prendre la même décision. »

Tout ému, je cours au ministère des finances, pour en avoir le cœur net. Précisément, un de mes amis travaille au service des Bons du Trésor. C'est à lui que je vais tout droit :

— Alors, c'est vrai ? lui dis-je, en plaçant sous ses yeux les trois lignes sensationnelles.

— Première nouvelle ! Ici, nous n'avons été avisés de rien. Je dois vous dire, pourtant, que la plupart de nos Excellences n'ont pas attendu cette commune résolution pour accomplir leur devoir patriotique. M. Ribot nous a fait des versements supérieurs à ses émoluments. MM. Léon Bourgeois, Guesde et Sembat abandonnent régulièrement près de la moitié de leur indemnité ministérielle, et M. Demys Cochon fait encore beaucoup mieux.

M. Briand est aussi un de nos meilleurs clients, et le général Gallieni nous honore de toute sa confiance.

— Et les autres ?

— Presque tous, plus ou moins largement, s'inscrivent sur nos livres de recettes. Je n'en connais que trois qui n'aient pas encore participé à l'entretien de notre caisse nationale.

— Lesquels ?

— Vous êtes trop curieux. Que faites-vous donc du secret professionnel ? Et puis les temps sont si durs, la vie est si chère, qu'il faut être très indulgent...

J'insiste en vain. Alors, je me précipite au Palais-Bourbon. Le premier député que j'accoste se met à rire.

— Mon pauvre garçon, me dit-il, vous devriez bien apprendre à lire ! Vos trois lignes, mais elles arrivent tout droit de Londres ! C'est en Angleterre que ça s'est passé : sur la proposition de M. Asquith, les ministres ont résolu d'abandonner le quart de leur traitement au Trésor national, et la Chambre des Lords, comme celle des Communes, semble décidée à imiter ce bel exemple !

LA GUERRE AÉRIENNE

La nuit dernière, une de nos escadrilles de bombardement a lancé quarante-quatre obus de tous calibres sur la gare de Chambley, qui paraît avoir subi d'importants dégâts. Malgré une vive canonnade, nos avions sont rentrés indemnes dans nos lignes.

Dans la journée, nos avions ont également jeté quarante obus sur la gare de Bendorf et neuf projectiles sur les établissements ennemis d'Avricourt.

Hors d'Œuvre

« MIN P'TIT QUINQUIN »

Il s'étaient quatre cents, bien sagement assis sur des bancs, comme des gosses en classe. Ils étaient quatre cents, bien tassés dans cette ancienne écurie de la caserne de Reuilly convertie par l'ingéniosité des « parrains » en salle de spectacle.

Tous permissionnaires du front, arrivant des tranchées. Tous originaires des pays envahis. Tous « gas de ch'Nord » ayant perdu leur foyer, sans nouvelles, pour la plupart, de leurs femmes et de leurs enfants.

Ils chantaient. Il faut bien passer la soirée. Voilà longtemps que les « gas de ch'Nord » ont perdu l'habitude de dormir.

Ils chantaient... Ils apprenaient des chansons de route. Leurs maîtres d'école étaient Xavier Privas et sa femme, qui sont toujours fourrés dans ces endroits-là, plutôt que dans les salons officiels où les chansonniers gagnent la croix de guerre.

A un moment donné, Francine Privas eut une inspiration. Elle entonna *Min p'tit quinquin*, la berceuse populaire des pays du Nord :

Dors, min p'tit quinquin,
Min p'tit pouchin,
Min gros rojin,
Te m'fras du chagrin
Si te n'dors point qu'à demain.

Ah ! si vous aviez entendu leurs voix, si vous aviez pu voir leurs yeux lorsqu'ils répétaient en chœur :

Ce vieux air du pays, au doux rythme obsesseur dont chaque note est comme une petite peur, dans lequel restent pris des sons de voix aimées, cet air dont la lenteur est celle des fumées que le hamon natal exhale de ses toits, cet air dont la musique a l'air d'être en palais...

Francine Privas, prise à la gorge d'une inexplicable enrouement qui lui faisait monter les larmes aux yeux, ne put pas aller jusqu'au bout.

Car, je vous le dis en vérité, rien au monde, rien, pas même le lamentable exode des réfugiés belges, pas même le départ des héroïques enfants de la classe 17, rien ne m'a semblé poignant comme le spectacle de ces quatre cents hommes chantant la chanson qu'au-dessus de leur foyer détruit murmurait la chère voix de l'épouse absente bercant le sommeil de l'enfant que peut-être ils ne reverront plus...

ZETTE

Quelques souvenirs

Jamais peut-être artiste n'apporta à son art autant de conscience que Mounet-Sully. Plus rien n'existait pour lui lorsqu'il jouait, et la moindre anicroche le mettait dans une furieuse indignation.

Un soir, au moment où Ruy Gomès donne à Hernani la fiole empoisonnée, Silvain, qui tenait le rôle du vieux gentilhomme, s'aperçoit trop tard qu'il a cublé la petite bouteille. Il tend donc à Mounet-Sully, en guise de fiole, un crayon providentiellement découvert dans une poche de pantalon. La scène passe admirablement. Mais, quand le rideau se relève, les spectateurs stupéfaits entendent Hernani crier à Ruy Gomès d'une voix irritée :

— Ça n'est vraiment pas chic d'avoir oublié la fiole ! J'ai bien failli interrompre et partir...

On répétait *Hamlet*, sous le proconsulat de Perrin. Les adaptateurs, Alexandre Dumas et Paul Meurice, donnaient les derniers conseils. Perrin constate que Mounet-Sully ne récite pas fidèlement :

— Les auteurs désirent que vous respectiez leur texte, murmure-t-il timidement.

— Les auteurs ! rugit Mounet, il y a des siècles qu'il est mort ! Mounet-Sully, malgré les airs romantiques qu'il aimait à prendre, était un modeste et un timide. Au début de la guerre, quand M. Albert Carré eut été

mobilisé à Besançon, c'est au doyen que revint la charge de présider les séances du Comité. Jamais il ne consentit à s'installer dans le fauteuil ordinairement réservé à l'administrateur. En revanche, n'alla-t-il pas, au cours d'une séance ultérieure, jusqu'à reprocher à M. Emile Fabre de s'être assis sur une simple chaise de sociétaire, indigne d'un administrateur, même provisoire !

Et ce n'était là qu'une manifestation nouvelle de sa conscience artistique et de son religieux respect des accessoires.

Ce bloc enfariné...

Ce médecin-major à trois galons qui est mobilisé depuis le début de la guerre dans une ville toute proche de Paris, aura été bien surpris — s'il lit l'*Œuvre* — d'apprendre à quelle publicité ardente et philo-germanique la maison Nestlé se livre en Allemagne.

Il y a lieu de penser qu'il se sera fait un devoir de rompre immédiatement toutes relations avec une entreprise visiblement amie de... nos ennemis. Si éloigné qu'il soit du front, il n'a pu oublier, en effet, qu'un officier français doit, plus que quiconque, se montrer sévère dans le choix de ses amitiés et même de ses affaires.

Toujours les cartes postales

Celle-ci est une carte patriotique anglo-française et tricolore.

Elle porte cette légende bilingue :

« We have rallied round the colours »
Ralliement autour des trois couleurs

Et elle représente une jeune personne dont un monsieur enlève le peignoir avant le bain. Cette jeune personne, décolletée au point que le décolletage d'en haut rejoint presque celui d'en bas, porte un maillot bleu, blanc et rouge. Trois personnages, très intéressés, entourent ce drapeau vivant.

Il est pénible de constater que cette chose porte la marque de fabrique suivante :

Inter-Art Co, Red Lion Square, London, W. C.

Mais n'avons-nous pas contribué à propager nous-mêmes l'opinion que peuvent se faire de nous nos amis les Anglais ?

Les biens austro-allemands

Encore une déclaration

Pour celle-ci, on n'a pas deux mois comme pour le revenu, mais quinze jours à compter d'aujourd'hui, donc jusqu'au 17 mars inclus. Elle doit être faite, aux termes de la loi du 22 janvier 1916, par quiconque possède ou détient à un titre quelconque, des biens, valeurs ou objets de toute nature appartenant à un sujet de puissance ennemie, ou est débiteur d'une somme d'argent envers une de ces personnes. Cette obligation incombe à tous associés, gérants, directeurs ou administrateurs de sociétés. Certains délais supplémentaires sont prévus en cas d'impossibilité matérielle de faire la déclaration dans la quinzaine. La demande motivée de prorogation doit être adressée au procureur de la République compétent.

Le décret du 28 février paru hier à l'*Officiel* précise les formes de la déclaration. Elle est reçue par le procureur de la République ou des officiers de police judiciaire par lui désignés. A Paris et dans le département de la Seine ce sont tous les commissaires de police. Il en sera sans doute de même dans tous les départements.

Des imprimés seront remis aux intéressés pour leur déclaration dont il sera dressé procès-verbal.

Il faut une déclaration distincte et un procès-verbal séparé pour chacun des sujets ennemis, avec indication des nom, adresse et nationalité du déclarant et du sujet ennemi.

Le déclarant est tenu de faire connaître en vertu de quels titres ou contrats il possède, détient ou doit et la désignation détaillée de ces titres et de ce qui est dû, détenu ou possédé, si ce n'est de l'argent.

Le déclarant peut demander à être considéré lui-même comme séquestre des biens ou dettes déclarés. On ne peut le lui refuser que pour des circonstances spéciales et sur décision motivée. Mais pour l'obtenir il doit justifier par toutes pièces qu'il est Français et qu'il détient ou doit en vertu de contrats antérieurs à la guerre.

Un récépissé unique est remis au déclarant, même s'il a fait plusieurs déclarations simultanées.

Les déclarants constitués séquestres pourront se faire décharger de leur mandat soit en remettant les biens détenus ou les sommes dues à un séquestre spécial, soit en versant les sommes à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le défaut de déclaration ou l'inexactitude volontaire sont punis d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 500 à 20.000 francs ou d'une de ces deux peines.

Bien entendu les biens déjà mis sous séquestre n'ont pas à être déclarés.

Bien des détails seraient encore à préciser, notamment pour la compétence assez compliquée des procureurs de la République. Le mieux est de se renseigner immédiatement dans les Parquets. Les numéros de l'*Officiel* contenant la loi et le décret sont ceux du 23 janvier et du 2 mars 1916.

A la Chambre

Manifestation franco-italienne

Séance de quatre heures où l'on fit un peu de tout, en abordant les sujets les plus divers. De la nomination des officiers supérieurs on passa aux officiers de l'Intendance pour finir par les loyers.

Tout d'abord, devant un grand nombre de députés, M. Deschanel donna lecture d'une dépêche du président de la Chambre italienne qui provoqua une grandiose ovation en faveur de notre alliée et de nos soldats :

La Chambre italienne exprime à la vaillante et noble armée française qui combat avec une confiance indéfectible et avec une ténacité digne d'admiration, son salut chaleureux et ses vœux les plus ardents pour cette victoire définitive à laquelle tend notre commun idéal et qui marquera le triomphe de la civilisation et de la liberté.

On applaudit unanimement ; de même on applaudit avec vigueur M. Deschanel quand il rendit hommage aux soldats italiens et qu'il dit notre admiration pour l'héroïque effort des soldats de la nation sœur.

La manifestation prit toute son ampleur lorsque, au nom du gouvernement, le général Gallieni affirma que nos soldats comme les soldats italiens défendent la cause de la liberté et du droit.

LES OFFICIERS SUPÉRIEURS

Et maintenant on aborde l'ordre du jour.

C'est M. Violette qui défend une proposition de loi dont il est l'auteur et qui détermine les conditions dans lesquelles on peut passer du grade de colonel au grade de général de brigade. M. Violette estime que sa proposition aurait de grands avantages : celui-ci, notamment, d'assurer l'avancement normal dans l'infanterie. Sur quoi le général Gallieni reconnaît que la proposition aurait, en effet, de bons résultats. Il n'en est donc pas l'adversaire de principe.

— Il faut, dit-il, dans l'infanterie, des officiers rompus au service ; ils ont la mission glorieuse, mais périlleuse, d'entraîner nos soldats à l'assaut. Il étudiera la question et promet de prendre bientôt un décret.

M. Violette attendra le décret ; nous aussi.

LE RECRUTEMENT DE L'INTENDANCE

Des règles assez vieilles fixent les conditions du recrutement de l'Intendance. Un nouveau projet modifie ces règlements. On le discute. De multiples amendements sont déposés ; mais au moment de leur discussion c'est en vain que le président réclame leurs auteurs à tous les échos des couloirs. Ils sont dispersés ; les amendements tombent aux oubliettes, et le projet est voté, non sans que M. Levasseur ait soulevé une question très intéressante : celle de la nomination des auxiliaires au grade d'officiers d'administration ou d'attachés d'Intendance.

Les auxiliaires n'ont, pas droit aux galons ; quelle que puisse être leur intelligence des affaires, ils ne doivent jamais espérer être nommés officiers. C'est injuste et maladroit. M. Levasseur le dit : on l'approuve, mais on ne décide rien.

On vote ensuite un cahier de crédits et à cinq heures du soir, M. Ignace monte à la tribune pour parler sur

LES LOYERS

Voici un mois, M. Ignace avait commencé un très intéressant discours ; il n'avait jamais pu le terminer, la Chambre ayant écarté les loyers de son ordre du jour. Hier, il a poursuivi ses explications ; à sept heures, il les avait terminés.

Tout à tour il expose les principes généraux de la loi, le travail de la commission, les raisons de ses décisions et la nécessité de voter la loi.

Principe général : celui qui peut payer doit payer.

Celui qui n'a pas été éprouvé par la guerre payera ; celui qui l'a été verra ses charges diminuées.

Puis these juridiques sur le contrat de loyer, avec des arguments tirés du Code civil ; ensuite critique du forfait, et explications sur les réductions à accorder et les indemnités sollicitées ; explications également sur le rôle des commissions qui auront à statuer sur les cas particuliers et, enfin, nécessité d'aboutir pour mettre fin à une situation que le moratorium ne suffit pas à éclaircir.

C'est, en somme, le commentaire d'un rapport important, dont, aujourd'hui, la Chambre discutera les articles.

M. Poincaré sur le front

Le Président de la République, ayant quitté Paris mardi soir, s'est rendu mercredi matin, près de Reuilly, à la station d'auto-canonis qui a abattu le zeppelin. Il a complimenté les officiers, les sous-officiers et les hommes. Il a remis la médaille militaire à l'adjudant Grameling et la croix de guerre à plusieurs canonniers servants. Il leur a, en outre, laissé des montres à titre de souvenir personnel.

De Reuilly, le président est parti pour Verdun et pour la région fortifiée qui entoure cette ville.

Il a été reçu au quartier général de l'armée de Verdun par le général Joffre et par le général Pétain.

Le Président est rentré hier matin à Paris pour présider le conseil des ministres, pendant que le général en chef retournait au grand quartier général.

DERNIÈRES NOUVELLES

2^e Édition Mort de Carmen Sylva

Bucarest, 2 mars. — La reine douairière Elisabeth (Carmen Sylva) est morte.

Sprecher v. Bernegg

Du temps où MM. Egli et von Wattenwyl recevaient les attachés militaires allemands et austro-hongrois soit à leur domicile soit aux bureaux de l'état-major suisse, il était un homme qui connaissait ce va et vient et qui le tolérait : c'était le chef de l'état-major, le colonel Sprecher v. Bernegg.

Le colonel Sprecher v. B. savait aussi et que le Prussien et l'Autrichien venaient faire ou plutôt venaient prendre chez ses subordonnés : il laissait faire, il tolérait, il approuvait.

Il savait aussi que la livraison s'effectuait non seulement de la main à la main entre complices, mais aussi par l'entremise de militaires suisses transférés en commissions des deux côtés.

Il approuvait si bien qu'au moment où ses deux subordonnés comparaissaient devant le tribunal militaire et rendaient compte de leurs méfaits, il s'est jeté entre le tribunal et eux pour les couvrir, pour les proclamer gens de bien et d'honneur, pour déclarer que ce qu'ils avaient fait était licite et louable, et, conclusion inattendue, pour invectiver l'Angleterre, Gott strafe England!

Or, le tribunal prononça l'acquiescement des deux accusés, et l'on peut dire que cette sentence fut l'absolution de trois coupables, car il était, lui, le troisième, manifestement solidarisé avec les deux premiers.

Mais le lendemain, la sanction disciplinaire s'est abattue sur Egli et Wattenwyl. Il y a vingt-quatre heures que ces deux officiers sont frappés et flétris et Sprecher v. Bernegg est encore chef de l'état-major, encore colonel, encore officier suisse. Il n'a pas encore compris qu'il est de trop dans cette armée.

ACHILLE PLISSTA.

L'affaire des colonels suisses

Les informations qui suivent se rapportent, comme la manifestation de Lausanne signalée hier, à des faits antérieurs à la notification des mesures disciplinaires prises contre les deux colonels.

Genève proteste

Genève, 2 mars. — Lorsque, à Genève, on apprit le verdict, une petite manifestation, composée de collégiens et d'élèves de l'école professionnelle et de l'école des arts et métiers, est allée en cortège devant le monument national où des cris de : *A bas Egli ! A bas Wattenwyl ! Démission !* se sont fait entendre, puis le chant de : *Roulez tambours !*

La colonne, comprenant deux ou trois cents manifestants, s'est dirigée vers l'hôtel de Ville où de nouveaux cris ont été poussés accompagnés de coups de sifflet ; elle est descendue ensuite place Neuve où elle a été dispersée par des gendarmes cyclistes. Le groupe politique dit du Grutli annonce une manifestation pour aujourd'hui.

Le bureau du parti radical a voté l'ordre du jour suivant : « Le parti décide en principe d'organiser une assemblée populaire en faisant appel à tous les partis ; il subordonne sa décision définitive aux sanctions que pourrait prendre le conseil fédéral. »

Au cours de la séance du Comité central démocratique, M. Gignoux a exprimé l'étonnement de la population en apprenant le verdict, après les attendus constatant la culpabilité des deux colonels.

Le parti jeune-radical estime que le scandale militaire qui émeut si vivement la conscience populaire doit faire l'objet d'une protestation unanime du peuple de Genève sans distinction de parti.

Les sanctions disciplinaires

Genève, 2 mars. — Le Journal de Genève commentant les sanctions disciplinaires prises contre les colonels Egli et de Wattenwyl écrit : « Le général a infligé aux deux officiers le maximum de la peine autorisée. »

« Les arrêts de rigueur s'effectuent dans un local spécialement désigné avec une sentinelle à la porte. »

« Le général a décidé en outre que les officiers étaient mis en disponibilité jusqu'à nouvel ordre. Le Conseil fédéral les a suspendus de leurs fonctions de chefs de section au bureau de l'état-major. »

« Pour des officiers de carrière ce sera la peine la plus sensible. »

« Après le tribunal militaire, le général et le Conseil fédéral condamnent ainsi nettement certaines pratiques de l'état-major révélées par ce procès et qui seraient de nature à compromettre gravement la situation internationale de la Suisse. »

Menaces allemandes

Le Portugal verra plus tard !

Berne, 2 mars. — Au sujet de la saisie des navires allemands et des réclamations de l'Allemagne, la Gazette de Cologne écrit qu'il n'est pas douteux que l'Angleterre imposera au Portugal une réponse dilatoire à la note allemande ; mais le Portugal verra plus tard que le ciel est trop haut et l'Angleterre trop loin. La neutralité servirait les intérêts du Portugal, puisque ce pays pouvait sans peine assurer à l'Allemagne une grande partie des livraisons étrangères. Maintenant, il s'est aliéné les sympathies allemandes.

La guerre sous-marine

Décidés coûte que coûte

Copenhague, 2 mars. — La Gazette de Cologne proclame que l'Allemagne est décidée, coûte que coûte, à mettre fin à la guerre. Elle compte y parvenir par ses attaques sur le front et par la guerre sous-marine.

« Les nouveaux sous-marins allemands peuvent, dit-elle, étendre leur rayon d'action jusqu'à New-York et retour sans ravitailler. L'Allemagne respectera cependant les navires de commerce, à la triple condition qu'ils ne tirent, n'éperonnent et ne fument pas. »

Raids de corsaires

La Haye, 2 mars. — Certains milieux allemands font prévoir que la campagne de sous-marins s'accompagnera d'une campagne de raids analogues à ceux du Meuve.

Boulogne-sur-Mer, 2 mars. — Le bruit court ici qu'un navire suspect qui pourrait être un nouveau Meuve est signalé dans la Manche, faisant route vers l'ouest à grande vitesse.

Des mesures de précaution ont été prescrites et les croiseurs anglais et français ont ordre de détruire le corsaire.

Les navires coulés

La Rochelle, 2 mars. — Le vapeur Lahm, jaugeant 4.200 tonnes, de Dunkerque, a quitté La Pallice le mardi 29 février à midi avec un chargement de cailloux ; le même jour, à six heures du soir, il a coulé à six milles au nord-ouest de l'île d'Yeu. On croit qu'il a heurté une mine. Il y a eu six victimes sur les vingt-deux hommes de l'équipage.

Londres, 2 mars. — Une dépêche du Lloyd annonce que les équipages des sloop anglais *Trevose*, *Trygon*, *Reliance* et *Harold* ont été débarqués à Lowestoft. Ces bateaux auraient été coulés dans la mer du Nord.

La goélette italienne *Elisa* aurait été également coulée.

Londres, 2 mars. — Le Lloyd annonce que le vapeur russe *Alexander-Wentzel* a été coulé ; 18 hommes de l'équipage sont noyés, 11 sont sauvés.

LE PRÉSIDENT WILSON ET LA GUERRE SOUS-MARINE

Washington, 2 mars. — Dans une lettre au président de la commission des affaires extérieures du Congrès, M. Wilson demande expressément que la représentation nationale se prononce sur la motion du sénateur Gord et du député Mondell recommandant aux sujets américains de ne pas prendre place sur des vaisseaux de commerce armés.

Il notifie également au Congrès qu'il n'acceptera pas qu'on substitue le vote de confiance sur sa politique étrangère au vote sur cette motion qui prétend enlever aux Américains le droit d'embarquer sur des bâtiments marchands armés.

En d'autres termes, il désire associer la responsabilité de la représentation nationale et la sienne propre en vue du cas où le torpillage d'un paquebot armé créerait un nouvel incident.

Le président refuse de poursuivre les négociations avec l'Allemagne jusqu'à ce que le Congrès se soit prononcé sur ce sujet ; si le Congrès évite de se prononcer, M. Wilson n'hésitera pas à soumettre la situation au jugement du pays.

Le proconsul Bernstorff

New-York, 2 mars. — La position du président est solide. Au surplus, une forte réaction se manifeste contre l'ambassadeur d'Allemagne, le comte Bernstorff, dont les agissements ressemblent davantage aux menées d'un chef de parti opérant dans son propre pays qu'à l'action d'un diplomate accrédité auprès d'un gouvernement étranger.

Abusant sans gêne ni scrupule des tolérances libérales d'un régime démocratique, il s'exerce à jouer le rôle de leader du Congrès, soit par l'entremise de ses propagandistes germanophiles, soit même sans prendre la peine de se dissimuler derrière des hommes de paille.

Son ingérence mécontente, et l'impatience avec laquelle elle est supportée s'est accrue depuis la communication de la note allemande par lui transmise à la presse le 28 février, directement, en violation des règles diplomatiques. Il se forme donc autour de lui une atmosphère d'hostilité, en attendant la sanction dont son collègue austro-hongrois Dumba a connu les rigueurs.

Les « super-sous-marins »

Suivant le Daily News, les Allemands auraient construit des sous-marins nouveaux, dont voici la description :

Leur déplacement serait de plus de mille tonnes, peut-être de bien davantage. Ils sont munis de doubles coques entre lesquelles est placée une matière qui gonfle à tout endroit où l'eau pénètre. Leur surface supérieure et le kiosque sont protégés par un blindage qui les rend, croit-on, à peu près invulnérables aux pièces de 120 millimètres. On ne sait exactement de quels canons ils sont armés ; il est peu probable qu'ils puissent porter, comme on l'a prétendu, des pièces un peu lourdes dans une tourelle disparaissant à volonté. On dit qu'ils peuvent voyager 4.000 milles à la vitesse de 12 nœuds et qu'ils peuvent atterrir, naviguant en surface, une vitesse de 18 ou 20 nœuds. Torpilleurs aussi bien que sous-marins, ils sont munis de plusieurs tubes lance-torpilles. Leurs approvisionnements leur permettent de faire des croisières indépendantes, et sans doute, on a trouvé un moyen de les ravitailler.

La menace allemande ne doit donc pas être prise en dérision. Mais l'Amirauté a ses informations à ce sujet et « il y a tout lieu d'espérer, dit le journal anglais, que nous détruirons bientôt ces nouveaux sous-marins, comme nous avons détruit leurs prédécesseurs ».

L'« OEuvre » militaire Quantité de vies peuvent être sauvées

« Celui qui mettra entre les mains de chaque soldat un pansement permettant d'arrêter momentanément une hémorragie, celui qui trouvera une bande hémostatique pratique, utilisable par l'homme lui-même sur le champ de bataille sera un véritable bienfaiteur. On ne soupçonne pas le nombre de malheureux qui meurent devant les lignes, lors des attaques, d'une blessure qui en elle-même serait insignifiante, si une artère n'était coupée. Ils ne peuvent la comprimer à temps, ils se vident et meurent éxangues. » Ainsi parlait devant moi, voici un an, un prince de la science. Un de ses confrères, un médecin des plus distingués, lui a donné satisfaction ; la bande hémostatique du soldat est aujourd'hui trouvée. Elle n'est couverte par aucun brevet, elle ne fait l'objet d'aucune combinaison commerciale, elle appartient à tout le monde : c'est tout simplement une lanière de caoutchouc quelconque, qui viendra parfaitement du moment qu'elle est assez longue : 2 mètres ; qu'elle est assez large : 5 centimètres, et qu'elle est mince et très souple.

Une telle lanière enroulée autour d'un membre la comprimera fortement et tiendra toute seule, par la simple adhérence du caoutchouc sur lui-même, sans avoir besoin d'être attachée. De sa main restée libre, le blessé fait cinq ou six fois le tour du membre atteint, en serrant le plus fort qu'il peut, et il lâche. La bande tient, sans ligature aucune, et ne se déroule pas. L'artère étant comprimée, l'hémorragie s'arrête. Vous voyez si c'est simple : l'œuf de Christophe Colomb !

Tous les docteurs auxquels on a présenté ce dispositif ont été émerveillés de sa simplicité et de son utilité.

Les idées qui passent...

A Verdun

De M. Albert Milhaud (Rappel) :

Déjà les mots « échec allemand » ont été prononcés par les neutres. Il n'en faudrait pas plus pour que l'adversaire veuille, à tout prix, prendre Verdun.

Dans tous les cas, s'il est incontestable que les forces matérielles de l'ennemi restent formidables, son ingéniosité stratégique paraît moindre.

Où l'attaque se produira-t-elle ?

« Si les assauts doivent se renouveler, écrit M. le général Berthaut (Petit Journal), je persiste à penser qu'ils seront combinés sur notre droite avec une attaque de flanc autour des hauteurs de Douaumont, quelques difficultés de terrain que cette attaque de flanc puisse rencontrer. »

Canons, munitions

« Fabricquons sans relâche ! » s'écrie le lieutenant-colonel Roussel (Liberté) :

Je ne suis pas tout à fait sûr que dans nos ateliers, qui fonctionnent un peu trop comme si la guerre ne devait pas faire fléchir tous les droits individuels, on ce qu'on qualifie ainsi, la production allemande son intensité totale, laquelle ne devrait avoir d'autres limites que la capacité de rendement des usines elles-mêmes, portée à son maximum.

Hommage à l'infanterie française

Un juge émérite, M. le général Bonnal, écrit dans l'Intransigeant :

Les luttes qui viennent de se produire au nord de Verdun du fait de l'offensive allemande engagée le 21 février et continuée jusqu'au 28, ces luttes ont revêtu un caractère d'universalité des moyens d'action qui les différencient nettement des guerres d'autrefois.

L'artillerie lourde y a joué, des deux côtés, un rôle essentiel, lequel n'est pas fait pour amoindrir la valeur des actions héroïques accomplies par les deux infanteries opposées et surtout par l'infanterie française, la première du monde, comme elle était déjà qualifiée en 1854 par le maréchal Canrobert, et dont le Daily Mail disait hier, en parlant de la bataille de Verdun :

« Si l'infanterie des Allemands avait valu « leurs canons, l'ennemi aurait pu réussir. » Mais l'infanterie française est sans égale. »

L'acquiescement des deux colonels suisses

Du Temps :

Une sorte de militarisme à l'allemande, que certains observateurs suisses avaient déjà dénoncé sans qu'on crût à la gravité du mal, vient d'apparaître dans la Confédération, grâce aux pouvoirs étendus qui ont été attribués au haut commandement après la mobilisation.

La guerre intérieure

De M. Gustave Rivet, sénateur (Renaissance) :

Ce que nos commerçants et nos industriels doivent organiser contre la camelote allemande, nous le réalisons, nous, pour la culture latine, contre l'intolérable prétention tudesque. Les peuples héritiers de la pensée et de l'art antiques, et qui ont tenu en main le flambeau dont s'éclaira le monde, les démocrates qui ont proclamé les droits de l'homme comme la base inébranlable de leur statut, ne veulent

Mortimer-Mégret RÉPONSES

G. B., Paris. — L'examen dont vous parlez n'existe pas à ma connaissance.

H. D. 313. — Régulièrement, vous devez être affecté à votre région d'origine.

O. T. — La réponse du lieutenant est exacte.

J. B. — Certainement. Il faut qu'il fasse une fiche de spécialiste et qu'il la transmette par la voie hiérarchique.

Abonné 57 6, infanterie coloniale. — 1^o Adressez une lettre signalant votre cas au général commandant la subdivision de région. Chaque mois, ces officiers généraux adressent un état au ministre indiquant les militaires dans votre cas. 2^o Oui. 3^o Oui. Demandez au chef de corps.

E. M. C. — Réforme d'un an pour maladie non imputable au service.

L. G. B. 52^e. — Les permissions de ce genre ne sont jamais renouvelées avant le départ pour le front de leur bénéficiaire.

H. M. R. — Demandez ces textes dans les librairies militaires.

J. D., à St-M. — 1^o Oui.

A. S. 30. — Non. Ils n'ont pas ce droit.

F. Regier. — Oui. On doit le lui remettre.

H. H. 1899. — Il faut appartenir au service armé et être déclaré inapte pour six mois.

Un conscrit. — La date n'est pas encore fixée.

Raphael Salva. — Pas de prime en temps de guerre.

Un auxiliaire du front. — Vous pouvez le demander.

P. G., auxiliaire. — Faites une demande dans ce sens au général commandant votre région.

J. R. A. — Etant devenu Français, vous suivez le sort des Français dans votre situation. Vous deviez donc repasser la visite le 11 février dernier.

point s'abaisser et capituler devant un « Kultur » dont les manifestations ne sont que l'apologie des monstrueuses actions de la soldatesque allemande, et la fétichiste adoration de leur kaiser-Dieu.

Il s'agit de lutter contre une race de brutalité et d'hypocrisie, qui ajoute à sa sauvagerie le mensonge, car elle n'a pas changé depuis l'antiquité, et le mot de Melleius Patricius : *Nullum mendacium genus* est toujours vrai. Il s'agit de lutter contre un peuple qui, s'il réalisait son rêve de domination, ferait reculer l'Europe jusqu'aux temps les plus sombres du Moyen Age.

Pour l'emprunt

Du Démocrate (de Delémont) ces réflexions opportunes :

On doit sentir, en Allemagne, toute la gravité de la partie que vient de commencer l'armée allemande. Un échec serait un désastre à tous les points de vue, il faut la victoire à tout prix ; on est décidé à sacrifier tous les hommes qu'il faut ; on est résolu à entretenir l'opinion publique en lui annonçant des nouvelles qui n'ont qu'une petite part de vérité.

Et puis, l'emprunt allemand va être lancé et une victoire serait la meilleure des réclamations, car sans cela !...

L'héritage

D'une étude de M. Ernest Gaubert sur « les Blessés, les Conscrits et les Veuves », publiée dans la Revue de Paris, nous extrayons ce court fragment :

Un sous-préfet reçoit beaucoup de visites de femmes. Hélas ! combien sont en deuil ! Depuis dix mois, j'ai entendu bien des récriminations contre les commissions instituées par la loi du 5 août 1914, je n'en ai jamais entendu plus de deux ou trois fois contre la guerre elle-même. J'ai recueilli bien des aveux amers, écouté bien des cris, vu couler bien des larmes. Je n'ai jamais, qu'un seul jour, surpris un appel à la paix quelle qu'elle fut. L'historien vaut d'être conté :

« Une femme en longs voiles noirs insiste pour être reçue après le départ des employés, afin d'obtenir une légalisation. Elle entre furieuse. — Oh ! monsieur, je vous le dis, si cette guerre ne finit pas vite, les femmes s'en mêleront et ce sera la révolution ! — Ah ! — Oh ! je vous le dis ! — Mais, madame, on ne peut vraiment pas laisser les Boches maîtres de la Belgique. — La Belgique, ça m'est égal !... — Ni les départements français envahis. Vous ne voulez pas donner Lille ! — Oh ! c'est dans le Nord. Je veux la paix ! La femme était en deuil. Je songeais au mari perdu (elle était jeune) et j'exousai sa douleur. Comme elle continuait à se répandre en imprécations, je demandai : — Votre mari a été tué ? — Non ! il est à la maison. Il est exempté. — Votre frère ? — Non ! C'est un oncle qui est mort ! Il nous a laissé son héritage et, à cause de cette sale guerre, parce qu'il y a un autre héritier qui est prisonnier en Allemagne, on ne peut pas faire le partage. Si vous croyez que ce n'est pas malheureux un héritage attendu depuis dix ans ! Même que nous avons emprunté dessus. Elle recommençait son antienne. Je me levai. Elle sortit en maudissant la guerre. Je la rappelaï :

« Il ne faut pas tenir des propos semblables. Vous pourriez être poursuivie et ne plus avoir droit à l'héritage ! Mon affirmation n'avait, quant à sa conclusion, aucune valeur juridique, certes. Pourtant, elle troubla mon interlocutrice. J'appris que, quelques jours plus tard, elle avait en voyé un billet bleu à une œuvre de secours, »

Actions de détail sur le front russe

Communiqué russe

Pétrograd, 2 mars. — Front occidental. — Dans la région du lac Kanger les Allemands ont bombardé les villages de Lapiomesh et de Bigauntzem avec des pièces d'artillerie de marine.

Au-dessus du secteur de Riga, de nombreux aéroplanes allemands ont survolé et ont jeté des bombes.

Sur la Dvina, entre Illux et Elisenhof, l'ennemi a jeté du haut d'aéroplanes plusieurs bombes.

Près de Dvinsk, les Allemands ont bombardé avec des mines de quatre pouds nos lignes d'Illux et dans la région du chemin de fer de Ponevieve.

Notre artillerie a développé son action efficace contre Novo-Alexandrovsck et la gare de Tourmout.

En Galicie, sur le front de la Strypa moyenne, les Allemands ont tenté à deux reprises d'approcher de nos retranchements, mais ils ont été chaque fois repoussés par notre feu.

COMMUNIQUE BELGE

Duels d'artillerie, surtout dans la partie nord du front. Lutte à coups de bombes vers Steenstraete.

REQUETE INOCCUPANTE

Londres, 2 mars. — A la Chambre des Communes, un député dit que des plaintes ont été formulées parce que les soldats anglais ne reçoivent pas de permissions assez fréquentes.

M. Tennant répond : « Le moment où nos alliés luttent contre des attaques violentes, est mal choisi pour discuter la question des permissions pour les soldats. (Applaudissements.) »

La perte de la « Provence-II »

Sur la Provence-II se trouvaient l'état-major du 3^e régiment d'infanterie coloniale avec la compagnie hors-rang, le 2^e compagnie, le 3^e bataillon et la 2^e compagnie de mitrailleurs.

Actions d'artillerie sur le front italien

Communiqué italien

Rome, 2 mars. — Une petite attaque ennemie près de Marter (Valsugana) a été repoussée. Notre artillerie de gros calibre a bombardé avec succès la gare du chemin de fer de Toblach.

Sur tout le front de l'isonzo, le mauvais temps a continué avec des chutes de neige dans les zones les plus élevées ; cependant, nos patrouilles ont été particulièrement actives et ont harcelé l'ennemi dans ses tranchées par leur fusillade et le lancement de bombes à main.

L'artillerie a pu battre d'importants objectifs parmi lesquels la gare de Santa-Lucia (Tolmino).

Une de nos batteries s'étant portée hardiment dans une position favorable a ouvert tout à coup le feu de ses canons et a battu efficacement les baraquements et les abris ennemis derrière le Podgora. Signé : CADORCA.

SUCCES ANGLAIS DANS LE NORD

Londres, 2 mars. — Communiqué britannique. — Ce matin, nous avons attaqué et repris les tranchées de Bluff, sur le canal d'Ypres-Comines, que nous avions perdues le 14 février. En outre, nos troupes se sont emparées d'un petit saillant du front allemand. Une contre-attaque déclenchée par l'ennemi quelques heures plus tard a été repoussée.

Des galeries de mines allemandes ont été détruites dans les tranchées capturées. Nous avons fait 230 prisonniers, y compris 4 officiers.

Il y a eu grande activité d'artillerie réciproque aujourd'hui de Vierstraet à Boesinghe.

UNE NOUVELLE OFFENSIVE SERRAIT IMMINENTE

Genève, 2 mars. — La National Zeitung de Bâle apprend de source autorisée que les Allemands préparent fébrilement une nouvelle offensive contre Verdun. Ils préparent à cet effet un groupement complet de leurs forces, principalement de l'artillerie ; ils mettent leurs batteries lourdes dans les nouvelles positions plus rapprochées. Ce groupement sera terminé dans quelques jours.

La Haye, 2 mars. — Le Telegraaf (Amsterdam) annonce qu'une grande activité est signalée entre le quartier général de Thiel et le front de l'Yser.

LA VIE CHÈRE

Le privilège de la viande sur pied

La crise des transports, nous ne saurions trop le répéter, est fonction de la vie chère.

Là-dessus, tout le monde est d'accord, jusques et y compris ceux qui ne font rien — ou si peu de chose ! — pour remédier à la crise. Dans son rapport, d'ailleurs plutôt intéressant, sur la réquisition et la taxe des denrées, M. le sénateur Perchot le constate lui-même, bien qu'il n'attribue qu'un tout petit huitième d'importance à un facteur qui, à notre humble avis, en comporterait au moins deux tiers...

Il est vrai, cependant, que la cherté de la vie procède aussi d'autres causes.

En voici une, entre dix assez peu connue du grand public, dont, à propos de la viande, nous allons donner un exemple concret, au lieu d'en raisonner in abstracto.

Pour le transport des bœufs de la Roche-sur-Yon à Paris, on paie, sur le réseau de l'Etat (441 kilomètres), par wagon, et, sur le chemin de fer de Ceinture (18 kil. 459), par tête d'animal.

Donc, pour le transport d'un wagon de 9 bœufs (« Paris-bœux ») de 850 kilos en moyenne, soit, en bloc, 7.650 kilos, les frais de transport se détaillent comme suit :

De la Roche-sur-Yon à Vaugrain	Fr. 105 85
Ceinture (1 fr. 80 x 9)	16 20
Demi-manutention par tête (0 fr. 25 x 9)	2 25
Timbre d'enregistrement	0 80
Désinfection	2 »
Total	Fr. 127 10

Soit, pour les 7.650 kilomètres, 16 fr. 60 par tonne.

Par contre, la viande, qui ne détériore pas les wagons, qui ne les salit pas, qui n'exige pas l'emploi de désinfectants plus ou moins corrosifs, paie pour le même trajet 425 fr. 75 — près de trois fois et demie plus cher.

A égalité de distance, le transport de la viande abattue revient à 55 fr. 25 par tonne, alors que la viande sur pied, moins maniable, ne paie que 16 fr. 60.

Encore, du prix de transport du bétail vivant convient-il de déduire la valeur du permis de circulation aller et retour, en seconde classe (57 fr. 05), délivré au bœuvier.

Pourquoi cette inégalité sous un régime dont l'égalité (avec un grand E) est soi-disant la pierre d'angle ?

En Italie, la même quantité de viande paierait seulement 312 fr. 45, soit 11 fr. 30 de moins. Et, par-dessus le marché, les chemins de fer accordent à l'expéditeur une ristourne sur le tarif de 1/2 pour cent par 100 wagons, de 1 pour cent par 200 wagons, de 1 1/2 pour cent par 300 wagons, et jusqu'à 5 pour cent, si le nombre des wagons atteint mille.

Je n'ai point ouï-dire que les chemins de fer italiens se soient ruinés à ce système, applicable non seulement à la viande, mais aux beurres, fromages, jambons, au lait, etc. Tout au contraire, leur trafic ne cessait de prospérer, comme en témoignaient les nombreux wagons frigorifiques qui passaient par Genève à destination de l'Allemagne.

« — C'est l'affaire des Italiens », me direz-vous : « chacun connaît midi à sa porte ! »

C'est l'affaire des Italiens ? D'accord. Mais vous estimerez peut-être que c'est aussi l'affaire des Français, lorsque vous saurez que de Pise à Berlin, juste la même distance que de Carpentras à Berlin, la différence du prix de trans-

port d'un seul wagon de dix tonnes de primeurs se soldait par la bagatelle de douze cents francs en faveur de Pise (Office du Commerce extérieur).

En temps de paix, c'était déjà bizarre. Mais en temps de guerre, alors que l'existence de la nation et même de la race est en jeu, cela vire positivement au scandale.

Songez que de Ribérac à Paris, par exemple (j'ai le décompte sous les yeux), les frais qui grèvent actuellement la viande consommée par les Parisiens (transport, octroi, commission, frais de pesage, abri, etc.) s'élèvent à 42 fr. 50 par 100 kilos — près de quatre sous et demi par livre ! — avant qu'aucun intermédiaire ou détaillant ait pu prélever le moindre bénéfice, et vous ne vous étonnez plus que le pot-au-feu et l'entrecôte soient hors de prix.

On nous avait annoncé que les arrivages de cette viande frigorifiée, dont nos amis les Anglais, qui aiment à bien vivre, allaient rétablir l'équilibre. Où sont-ils, ces arrivages ? Où donc, que j'y cours ?

Tout cela, cependant, s'apparente, de près ou de loin, à la défense nationale...

Emile Gautier

La Crise de l'Essence

Si nous utilisions le style officiel, nous dirions que la situation est stationnaire : c'est dire que l'essence continue à faire totalement défaut. Les grandes compagnies de taxis en reçoivent encore au titre de services publics ; quant aux autres — tous les autres industriels — ils n'en ont plus ou ne vont plus en avoir. Cette situation est d'autant plus anormale et invraisemblable que Rouen et le Havre possèdent des stocks considérables, que seul le défaut des moyens de transport empêche de les acheminer à Paris.

La Seine est bloquée par la crue. Le rail est pris par l'armée. Reste la route. Pourquoi ne l'utilise-t-on pas et pourquoi ne donne-t-on pas aux industriels toutes facilités pour l'utiliser ?

Il y a chaque jour des voitures militaires qui reviennent à vide de Rouen et du Havre. Pourquoi ne pas les charger d'essence ? Il n'est certes pas inscrit dans les règlements que l'administration militaire doit approvisionner — même à l'occasion — la population civile. Mais à la guerre, on peut admettre quelques crocs-en-jambe aux règlements.

La question de l'essence a revêtu une acuité qui peut comporter des conséquences économiques très graves. Il faudrait mettre en œuvre tous les moyens dont on dispose — civils ou militaires — pour la résoudre.

M. M.

Les Allocations

Nous continuons à recevoir de tous côtés des réclamations sur la manière dont sont attribuées, refusées ou retirées les allocations. Nos colonnes ne suffiraient pas pour publier ces lettres. Elles montrent qu'il est grand temps de reviser cette organisation. Trop de politique, d'arbitraire, de négligences en vicié le but : assurer la vie à celles dont le soutien donne son temps et souvent son sang à la patrie.

On avait déjà décidé de ne pas supprimer l'allocation aux femmes qui travaillent : 1 fr. 25 par jour, ce n'est guère. Pourquoi revient-on à cette fâcheuse pratique ?

Lorsque le mobilisé s'est engagé et touché de ce fait une prime, on supprime souvent l'allocation. C'est une façon plaisante d'encourager les engagements que de donner au mari en réduisant davantage à la femme.

On nous signale encore que des mères bénéficiaires de l'allocation se la voient refuser pour leurs enfants âgés de moins de seize ans. C'est du pur arbitraire que rien ne justifie. Toutes les circulaires et réponses ministérielles décident le contraire. Il est vrai que, lorsque la mère insiste, on la

prive elle-même de son allocation. C'est logique, mais cruel.

Nous savons à merveille qu'il y a du gaspillage. Plus de 180 millions sont consacrés mensuellement au service des allocations. Il faut pratiquer des économies, mais que ce soit à bon escient et que ce ne soient pas les vraies nécessiteuses qui pâtissent pour les amis ou favorisés des commissaires.

Une loi doit, dit-on, mettre fin à ces errements. Elle attend, comme tant d'autres.

A l'Hôtel de Ville

L'installation d'un frigorifique aux Halles centrales. — La lutte contre la vie chère

La deuxième commission du Conseil municipal a été saisie d'un projet et d'un mémoire du préfet de la Seine sur l'installation d'un frigorifique dans les sous-sols des Halles centrales. D'après ce qui nous a été dit à l'Hôtel de Ville, ce projet est né des préoccupations de l'administration au sujet de la cherté de la vie. L'administration préfectorale, en effet, considère que l'alimentation de la capitale sera, après la guerre, encore plus difficile que maintenant, en raison de la disparition d'une partie du troupeau national, de la rareté des poulets, du beurre, des œufs et autres denrées.

Dans ces conditions, on devra faire appel à l'étranger et avoir recours à de gros approvisionnements. De là la nécessité d'un frigorifique aux Halles centrales. Il est vrai de dire que les règlements de police s'en ressentiront, et la resserre, actuellement prohibée, mais fonctionnant quand même, ne pourra plus être interdite.

On pourrait objecter que l'installation d'un frigorifique amènerait davantage sa raison d'être aux abattoirs, comme il y en a déjà un à Epinay et un autre à Clichy. Mais il est juste d'observer que le frigorifique devenu indispensable n'est pas envisagé seulement pour la conservation de la viande, mais pour toutes autres denrées.

Le projet, qui n'a d'autre but que de donner des moyens de lutter contre la surélévation du prix des denrées, est étudié actuellement par la deuxième commission qui a l'intention de faire en sorte que le rapport en vienne en discussion à la session ordinaire du Conseil municipal, c'est-à-dire vers la seconde quinzaine d'avril.

L'AFFAIRE KUENTZMANN

Après une semaine d'interruption, le capitaine Rivière, rapporteur près le troisième conseil de guerre, a interrogé de nouveau Kuentzmann, de deux heures à sept heures du soir.

Le capitaine rapporteur a signalé à Kuentzmann de nouvelles inculpations pour escroqueries relevées à son actif. Il semble maintenant démontré que l'inculpé a mené depuis longtemps une vie d'expédients ; des lettres de plaignants arrivées au capitaine Rivière en témoignent ; l'une d'entre elles, notamment, relate un fait d'escroquerie qui remonte au 10 juin 1890. La victime de Kuentzmann, à laquelle celui-ci avait sous-traité une somme d'argent assez importante, avait déposé une plainte, obtenu un jugement et fait pratiquer une saisie-arrest sur les appointements de l'escroc, qui était alors commis auxiliaire du service d'architecture de la Ville de Paris. Elle se trouva en présence de dix-sept oppositions et bientôt Kuentzmann était mis en disponibilité.

Une charge également relevée contre lui est celle de l'escroquerie à l'engagement. Sans se préoccuper de la nationalité de ses victimes, il faisait engager dans l'armée française toutes les personnes qui voulaient bien acquiescer les droits qu'il évaluait lui-même, car les formalités exigées pour s'engager sont absolument gratuites.

Ces opérations frauduleuses se passaient au domicile de l'inculpé et en présence de Mme Kuentzmann qui ne craignait pas, lorsqu'une dupe se montrait surprise d'avoir à payer des droits pour s'engager, de corroborer les dires de son mari.

C'est du reste pour ces faits que le capitaine Rivière vient d'inculper de complicité avec son mari Mme Kuentzmann.

En résumé, si le capitaine rapporteur n'a pu jusqu'ici relever l'inculpation d'espionnage, il a relevé trois chefs d'inculpation : immixtion dans des fonctions militaires, escroquerie et abus de confiance.

La crue de la Seine

Les maires des communes de la banlieue parisienne, riverains de la Seine et de la Marne, ont fait savoir hier à la préfecture de police qu'ils ne redoutaient plus, pour le moment, les conséquences d'une inondation, toujours menaçante, ayant eu le temps de prendre les mesures nécessaires pour parer à toute éventualité. La baisse de la Marne et de la haute Seine permet d'ailleurs d'espérer une amélioration prochaine.

Voici les cotes publiées hier par les services hydropométriques :

Yonne. — La Chainette, 2 m. 35 (hausse 0 m. 05).
Haute Seine. — Pont de Seine à Montceau, 2 m. 98 (baisse 0 m. 07) ; écluse de Varennes, 4 m. 24 (baisse 0 m. 12) ; pont de Mehun, 3 m. 74 (baisse 0 m. 05) ; pont de Corbeil, 2 m. 89 (baisse 0 m. 12) ; écluse de Port-à-l'Anglais, 7 m. 19 (baisse 0 m. 08).
Marne. — Ecluse de Cumiers, 3 m. 14 (baisse 0 m. 23) ; écluse de Chalifert, 2 mètres 95 (baisse 0 m. 30) ; écluse de Joinville-le-Pont, 3 m. 65 (baisse 0 m. 26) ; écluse de Charenton, 5 m. 24 (baisse 0 m. 04).
Basse Seine. — Ecluse du canal Saint-Martin (Austerlitz), 4 m. 67 (baisse 0 m. 08) ; pont de la Tourmelie, 4 m. 52 (baisse 0 m. 08) ; pont Royal, 5 m. 65 (baisse 0 m. 05) ; écluse de Suresnes, 8 m. 48 (baisse 0 m. 06) ; barrage de Bezons, 5 m. 31 (baisse 0 m. 04) ; pont de Mantes, 6 m. 10 (baisse 0 m. 03) ; écluse de Méricourt, 7 m. 60 (baisse 0 mètre 03).

L'office des mutilés et réformés

L'office national des mutilés et réformés de la guerre vient d'être constitué par un arrêté interministériel signé hier matin par les ministres de la guerre, de l'intérieur et du travail.

Les bureaux de l'office sont installés dans les locaux dépendant de la statistique générale de France, 95 et 97, quai d'Orsay, et, 2, avenue Rapp.



Le JUBOL
éponge l'Intestin.
Constipation, Entérites, Vertiges, Hémorroïdes, Glaires, Migraines, Sommeil agité, Gaz, Haine mauve, Glous.
ÉVITEZ LE Purgatif, ce "Danger Social"
Jubolisez votre Intestin!
Certain d'agir naturellement, car le JUBOL ne contient qu'une substance inerte, l'agar-agar, qui soigne et réédifie la paroi endormie de l'intestin, ainsi que les sucs des glandes digestives et les extraits biliaires qui sont toujours en déficit chez le constipé.
COM. — Acad. des Sciences (28 juin 1909)
Le J. de Médecine (31 décembre 1909)

Prisonniers turcs et bulgares

Marseille, 2 mars. — Le paquebot *Brizant* est arrivé aujourd'hui à Marseille venant de Mouros, ayant à bord le général Beuman. Il ramenait, en outre, 171 prisonniers bulgares faits par les Serbes. Ils ont été remis à l'autorité militaire dès leur arrivée.

Le *Britania* avait également à bord 339 prisonniers turcs.

Les passagers de la "Provence"

Les personnes désirant obtenir des renseignements sur les officiers, soldats et marins embarqués sur la *Provence-II*, devront s'adresser, à partir de 9 heures du matin, au bureau des renseignements aux familles, service de M. le contrôleur général Bossut, à l'École de guerre, avenue de La Motte-Picquet.

Notez ceci :

La permanence de la Société d'assistance aux réfugiés de Meurthe-et-Moselle sera, le 6 mars, transférée, 11, place de la Madeleine (8^e arrondissement), où devra être adressée toute la correspondance à partir de cette date.

La deuxième assemblée générale de la Ligue antiallemande s'est tenue à Paris, à la

mairie du 9^e arrondissement. En fin de séance, les ligues ont procédé à l'élection d'un comité central composé de 24 membres. Ont été élus : président, M. Charles Chaigneau, ingénieur des arts et manufactures ; vice-présidents, MM. Berthelot, maire adjoint du 16^e arrondissement ; Briat, vice-président du Conseil supérieur du travail ; Charles Milde, constructeur-électricien ; Georges Renard, professeur au Collège de France ; secrétaire général, M. Albert Noyer, journaliste parlementaire.

Après la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour, M. Albert Noyer a fait une conférence applaudie sur « les crimes allemands ».

LES SPECTACLES

Ce soir, la Comédie-Française fera relâche pour les obsèques de son doyen, M. Monnet-Sully. Elle sera célébrée aujourd'hui, à 2 h., au temple de la Vierge du Louvre, rue Saint-Honoré. L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

Ce soir, première représentation du nouveau spectacle des Capucines, *Paris aux cinquante* (toute en deux actes de M. Michel Carré) ; le Successeur comédie en un acte de M. Robert Dieudonné, et *Devant le rideau*, prologue en vers de M. Georges Davize.

Dimanche prochain, Matinée Nationale, avec Mlle Jeanne Bourdon, M. de Max, Mme Guiraudon-Cam, M. André Hekking, M. Henri Rabaud, et de l'orchestre des Concerts du Conservatoire. Allocation de M. Jean Richepin.

L'Athénée reporte à la semaine prochaine la première de son nouveau spectacle.

OPERA-COMIQUE. — Relâche.
OPERA. — Par le Glaiive.
VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Cabiria.
LE SARAH-BERNHARDT. — 8 h. 30. Le Chemineau.
GAIÉTÉ. — 8 h. 30. — Coralie et Cie.
GYMNASE. — 8 h. 45. — Les Deux Vestales.
PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Le Poilu, etc.
VARIÉTÉS. — 8 h. 30. — Depuis six mois, l'impression du Paquetage, la Bonne Intention.
PORTE-SAINT-MARTIN. — 7 h. 45. — Anna Karoline.
RENAISSANCE. — 8 h. 15. — La Puce à l'oreille.
TH. REJANE. — 8 h. 30. — Madame Sans-Gêne.
CHATELET. — 7 h. 55. — Les exploits d'un pauvre Français.
BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 15. — Kik.
NOUVEAU-AMBIGU. — 8 h. 30. — Ma Tante d'Hofer.
CLUNY. — 8 h. 45. — Maître Nénuphar, Si jamaie je le pinces.
THIÉRY-LYRIQUE. — 8 h. 15. — Fils d'Alcace.
FOLIES-BERGÈRE. — 8 h. 30. — Jusqu'au boui, Olympia. — 8 h. 30. — Polaire.
CONCERT MAYOL. — 8 h. 30. — Gala Antoine.
MONCEY. — 8 h. — Si j'étais Roi.
ALCAZAR. — 8 h. 30. — Attractions.
CAPUCINES. — 8 h. 15. — En franchise, Oh ! pardon.
IMPERIAL. — 8 h. 15. — Un Boeuf, Pour un bœuf.
DEJAZET. — 8 h. 30. — Les Fiancés de Rosalie.
GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 30. — L'Homme qui fut aimé, l'Expérience du docteur Lorde.
SCALA. — 8 h. 30. — Hardi, les bleus !
CIÉGAL. — 8 h. 30. — L'Enfer des Reclus.
ELDORADO. — 8 h. 15. — La Crève.
BA-TA-CLAN. — 8 h. 30. — La Dame du Commissaire.
EUROPEEN. — 8 h. 30. — Pan ! sur les K...boches, revues.
GAIÉTÉ-ROCHECOUART. — Quand la cloche sonnera l'Empire, CASINO DE PARIS et NOUVEAU-CIRQUE, à 8 h. 30. Attractions.
OMNIA-PATHÉ. — Spectacle varié de 2 à 11 h. ARTISTIC-CINEMA, PATHÉ, — 8 h. 30. — Mutilés jeudi, dimanche, 3 h. 30.



MESTRE & BLATGE
46, Avenue de la Grande-Armée
PARIS
Tous les articles de LAINES sont indisponibles pour les SOLDATS.
CEINTURES trikot laine... 3 80
CHAUSSETTES laine... 1 75 à 3 75
CEAUDAIS laine... 10 50 à 28
PASSE MONTAGNES... 3 95 à 6 50
LAINES à tricoter marine bleue et noire... le kilo, 13 50

BONNE A TOUT FAIRE chez dame seule dans le commerce, avec références. — 50, boulevard de Temple.

Le gérant : ANTOINE KRIVITSKY.
Imprimerie WELBOFF et ROCHE
16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

FEUILLETON DE L'« ŒUVRE »

du vendredi 3 mars 1916

Les Mystères de Corneville

ou

L'ESPION MALGRÉ LUI

Roman inédit

PAR

JEAN DRAULT

II

LA CLIENTE DU MARDI

« — Evidemment ! fis-je un peu agrement.

« — Une première fois déjà, Hélène avait accepté de dîner au restaurant avec moi. Je lui proposai :

« — Demain mardi, ce n'est pas le jour de votre oncle ; voulez-vous que nous dînions où nous avons déjà dîné, il y a huit jours ?

« — Demain mardi ?

« Elle sembla réfléchir. Puis :

« — Non !... demain !... Impossible... j'ai une cliente à aller voir. Ça peut me renier tard. Mercredi si vous voulez !

« — Soit ! mercredi !

« Je la reconduisis rue Daubigny. Mais en la quittant, je pensais : « Je la connais, la cliente !... Ou plutôt je la

connaîtrai... Parbleu !... Mardi ! c'est le jour de l'autre !... »

« Oui, mon ami, c'était bien le jour de l'autre, hélas ! Je la suivis de nouveau, quand elle sortit, ce mardi-là de son petit magasin blanc crème. Elle avait une robe vert-pomme, fendue sur le côté, qui moulait ses formes et faisait valoir ses lignes. Elle me conduisit d'abord au même café, où de loin je la vis fraterniser avec les deux individus déjà entrevus, et dont l'un était si visiblement son amant. C'était une soirée d'été belle et chaude.

« Tous trois prirent un apéritif à la terrasse. Puis l'homme aux joues trop bien grattées, trop blond, aux yeux trop bleus, fit un geste impératif et conquérant à une hippomobile découverte qui passait. Il invita Hélène à y monter. L'ami s'installa à côté d'Hélène. Je croyais que celui que j'annalais déjà en moi-même, avec une infinie tristesse, l'amant d'Hélène, s'installerait sur le strapontin, comme la politesse la plus sommaire l'eût souhaité.

« Mais le lourdaud tint à insérer de force ses flasques rotondités sur le coussin du fond, écrasant Hélène entre l'autre individu et lui-même.

« Quand le sapin se mit en marche vers le boulevard Montmartre j'eus la vision d'une de ces carrioles paysannes où l'on s'empile pour aller au marché, hommes et femmes mêlés. Avec moi Hélène affectait volontiers des airs de princesse lointaine qui me ravissaient d'ailleurs, et que j'encourageais par une complicité déferente. Je fus chagrin de la voir accepter sans broncher ce sans-façon qui témoignait d'une familiarité ancienne.

« Il n'y a pas de place pour moi dans la vie de cette femme, pensai-je. Le mieux serait de ne plus la revoir. »

« Cette résolution prise, je hélai immédiatement un fiacre qui passait et je dis au cocher de suivre de loin la voiture où Hélène tassait ses élégances venues entre les deux copieux rias. Je voulais en savoir plus long. Et puis, la suivre c'était encore être avec elle, et pénétrer dans sa vie, dussé-je en crever de rage.

« Leur voiture tourna dans la rue d'Hauteville, et s'arrêta sur la gauche, avant de traverser la rue des Petites-Ecuries. Tous trois entrèrent dans un restaurant allemand actuellement fermé et que des bandes de patriotes ont copieusement lapidé pas plus tard qu'avant-hier.

« Je fis faire demi-tour à mon sapin et je rentrai dîner chez moi. Mais le soir je sortis et je gagnai la rue Daubigny en me promenant et en fumant un cigare. J'y étais attiré par le besoin de savoir l'heure à laquelle Hélène rentrerait chez elle, si toutefois elle devait y rentrer. Je surveillai la rue. Vers neuf heures, trois quarts, une auto s'arrêtait à sa porte ; je la vis qui en descendait. Donc, elle rentrait. J'eus un poids de moins sur le cœur.

« Le taxi passa devant une porte coquette dont j'avais fait mon poste d'observation.

« Le gros homme blond aux joues bien rasées était au fond de la voiture, un énorme cigare au bec, satisfait. Cette satisfaction fit passer en moi un frisson de haine jalouse. Ils étaient allés dîner à trois, et ils revenaient à deux. Pourquoi ?

« Le lendemain mercredi à sept heures et demie, j'allai la chercher pour dîner avec elle comme il était convenu. Je la trouvai fraîche, joyeuse, avenante et si séduisante dans une robe aveuglante d'un rouge vif.

« A peine l'avais-je vue que j'avais tout oublié.

« — Où voulez-vous que nous dînions ? demandai-je.

« — Avez-vous déjà mangé dans un restaurant viennois ?

« — Jamais ! déclarai-je.

« — J'en connais un, rue d'Hauteville... un vrai ! J'y ai mangé une fois, il y a six mois, avec mon oncle de Saint-Quentin.

« — Allons-y ! fis-je, amusé par ce mensonge.

« Dans cet établissement boche où la cuisine était d'ailleurs supportable, mais où l'on pouvait avoir le désagrément de contempler son voisin s'empiffrer glougloument de gigot à la gelée de groseille, ou de poulet à la compote de cerises, j'eus une question sur les lèvres : « A quelle table avez-vous donc dîné, hier, avec votre amant et son ami ? »

« Mais je craignis la riposte, l'accusation de l'avoir espionné, un congé brusquement donné. Je sentis que je lui étais attaché, que je ne pouvais plus me passer d'elle, de ses yeux pervenche, de ses fins cheveux blond cendré, de son rire, de sa voix, de ses manières et même de ses robes, et de toute l'atmosphère de Parisienne élégante, un peu courtisane, qui se dégageait d'elle.

« Note que je n'avais rien obtenu ni même rien demandé !

« C'est le lendemain, je crois, mon

« vieux ami, que tu vins à Paris et que nous allâmes au Français ensemble, pour jouer *Georgette Lemeunier*, de Maurice Donnay. Il y a là-dedans une scène qui m'a aidé à me comprendre moi-même. Te souviens-tu des reproches que Georgette adresse à son mari, à cause de ses relations avec la belle Marie-Thérèse : « C'est de la soie et du lingon qui t'ont troublé, lui dit-elle. Ah ! quelle tristesse et quelle misère ! Alors tu as perdu la tête, tu t'es imaginé qu'elle était d'une autre race. » Te rappelles-tu ? J'ai murmuré à la fin de cette tirade : « Ah ! comme c'est vrai ! Et tu m'as regardé d'un air qui signifiait : « Qu'est-ce qui lui prend ? »

« Après le dîner, je reconduisis Hélène chez elle.

« Un flacon de vin de la Moselle avait contribué à l'étourdir.

« Elle se laissa embrasser, dans la voiture. C'était la première fois. Je ne pus en devenir fou.

« A huit jours de là, j'éprouvai, par contre, un sentiment bien désagréable, quand, la reconduisant rue Daubigny, un soir qui n'était ni un samedi, ni un mardi, nous rencontrâmes, boulevard Maiesherbes, l'individu aux grosses joues qui la salua avec un sourcil fat, mais tout à fait dénué de jalousie, et auquel elle répondit par un sourire, et un hochement de tête d'amitié. Alors ! quoi ? Il ne l'aimait donc pas, que ma vue ne suscitait chez lui aucun changement de visage ?

(La suite à demain)